

DÉPARTEMENT
NIEVRE
CANTON
COSNE-COURS-SUR-LOIRE
COMMUNE
COSNE-COURS-SUR-LOIRE

ARRÊTÉ DU MAIRE

29 avril 2024

**CIRCULATION
Et
STATIONNEMENT**

Rue des Frères Gambon

LE MAIRE DE COSNE-COURS-SUR-LOIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales
et notamment ses articles L 2212-2, L 2 213-1 et suivants,

VU la demande de travaux sur la D14 - rue des Frères Gambon,
qui seront réalisés par l'entreprise SAUR France CSP – 21 Rue
Anita Conti – 56000 VANNES,

CONSIDERANT que cette opération ne peut se réaliser
sans modification des dispositions actuelles du stationnement et
de la circulation,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de préserver la sécurité
publique,

A R R E T E

ARTICLE 01 : Du Mardi 30 avril 2024 au Mercredi 1^{er} Mai 2024, l'entreprise SAUR France CSP est autorisée à effectuer des travaux en urgences sur le domaine public sur la D14- N°14 rue des Frères Gambon pour la réparation d'une fuite sur réseau EU.

ARTICLE 02 : Du Mardi 30 avril 2024 au Mercredi 1^{er} Mai 2024, sur la D14- N°14 rue des Frères Gambon, un basculement de circulation sur chaussée opposée s'effectuera dans les deux sens de circulation.

ARTICLE 03 : Une limitation de vitesse à 30KM/Heures sera mise en place par l'entreprise SAUR France CSP.

ARTICLE 04 : Une interdiction de dépasser tous les véhicules sera mise en place. De même qu'une interdiction de stationner.

ARTICLE 05 : Les droits des tiers demeureront préservés.

ARTICLE 06 : L'entreprise SAUR France CSP mettra en place la signalisation réglementaire rappelant les dispositions ci-avant, et devra en assurer la surveillance pendant toute la durée des travaux.

ARTICLE 07 : Madame la Commandante de Communauté de Brigades de Cosne-Cours-sur-Loire, Madame la Directrice Générale des Services Municipaux, Monsieur le Directeur des Services Techniques Municipaux et le Chef de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont copie sera adressée à Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs-pompiers de Cosne, ainsi qu'au Service du Pôle de Santé de Cosne.

FAIT À COSNE-COURS-SUR-LOIRE, LE VINGT NEUF AVRIL DEUX MILLE VINGT QUATRE

Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué à la sécurité
Michel RENAUD

